

## Surveillance du scarabée japonais (*Popillia japonica*) dans le canton de Vaud

Originaire du Japon, le scarabée japonais *Popillia japonica* Newman (Coleoptera: Scarabaeidae) a été introduit accidentellement aux États-Unis au début du XXe siècle et peut engendrer des dommages considérables. Cet insecte très polyphage peut se nourrir sur plus de 400 différentes espèces végétales, aussi bien des plantes cultivées, sauvages qu'ornementales. La période de développement de l'œuf au coléoptère adulte dure le plus souvent une année. Le coléoptère hiberne au dernier stade larvaire et s'enfonce dans le sol pour échapper au froid. Lorsque la température du sol dépasse 10°C au printemps, les larves migrent vers la surface et commencent à se nourrir au niveau des racines. Les larves se métamorphosent après 4 à 6 semaines. La principale saison de **vol des adultes se situe entre mi-mai et mi-août**.

Après une première découverte en Europe sur les Açores dans les années 70, le scarabée japonais s'est établi en Italie près de Milan à partir de 2014. En raison des dégâts qu'il occasionne il est classé, en Europe, comme « Organisme de quarantaine prioritaire ». A ce titre il fait partie des organismes surveillés par l'inspectorat phytosanitaire cantonal (IPC).

Pour la première fois, en 2017, il a été identifié en Suisse, plus précisément dans le canton du Tessin, où il se propage progressivement. Jusqu'en 2022, seules des détections isolées ont été signalées à l'échelle nationale. Toutefois, en 2023, des foyers ont été découverts en Valais, à Zürich (Kloten) et à Bâle.



*Popillia japonica* sur feuille de vigne au Tessin (Michel Jeanrenaud)

*Popillia* est en mesure de se propager par différents moyens. Les **œufs et les larves** sont disséminés par le transport de végétaux en pots et conteneurs et le déplacement de terres ou de compost. Les **adultes**, en plus d'être en mesure de voler sur plusieurs kilomètres, sont aussi opportunistes et profitent des nombreux moyens de transports existants (voitures ; camions ; camping-car ; trains ; etc.).

Un plan cantonal d'urgence est en place pour anticiper l'arrivée de ce nouveau ravageur. Il est basé sur le plan fédéral et les stratégies seront adaptées en fonction de la gravité de la situation.